

LE CONTRÔLE DE LA MACHINE A TRAIRES

Le point 7.1 de la charte CAP SUR L'AVENIR concerne " le maintien en bon état de l'installation de traite et contrôle annuel ". Pour être conforme à ce point, il faut donc faire un **contrôle annuel** de la machine à traire selon le protocole Optitrait. Mais il ne faut pas oublier de faire les réparations et l'entretien prévu (changement des manchons et caoutchoucs par exemple).

Pourquoi ?

Tout le monde s'accorde à dire que le contrôle annuel de la machine qui fonctionne le plus dans une exploitation laitière (2 à 4 heures par jour), est la première mesure à prendre pour éviter les problèmes de cellules. Certes le contrôle n'assure pas l'absence de problèmes, d'autres facteurs entrent en jeu ; mais il est la première chose à faire pour éviter les cellules. Et pourtant le pourcentage en France de producteurs faisant un **contrôle annuel** est de 30% environ. Certaines régions sont mieux que d'autres, mais néanmoins 2/3 des producteurs ne font pas le contrôle annuel. Cela ne veut pas dire qu'ils ne le font jamais mais seulement qu'il est fait tous les 18 mois ou tous les 2 ans. Or CAP SUR L'AVENIR est une charte des Bonnes Pratiques. Le contrôle annuel est une bonne pratique.

Les freins

Bien souvent si le contrôle n'est pas fait c'est simplement parce qu'on a oublié. Lors d'un contrôle Optitrait, le technicien peut vous mettre un autocollant avec le mois et l'année ; demandez lui et pensez à le regarder de temps en temps.

Certains producteurs disent que cela coûte cher. Certes les contrôles ne sont pas gratuits, mais avez-vous déjà comparé le coût du contrôle par rapport au coût d'une mauvaise qualité en cellules !

Enfin les machines sont de plus en plus perfectionnées et nécessitent la visite d'un spécialiste.

L'entretien

Le contrôle est la première partie de l'entretien de la machine, mais il ne faut pas oublier de changer manchons et caoutchoucs ; Ils doivent être changés au minimum tous les 2500 vaches (voir encadré).

Tous les 2500 vaches, cela veut dire que si vous avez 32 vaches et 8 postes (2 x 4), à chaque traite, chaque poste voit passer $32/8 = 4$ VL, soient 8 VL par jour. Il faut donc changer vos manchons tous les $2500/8 = 312$ jours soit un peu plus qu'une fois par an.



Bien sûr ceci est une moyenne et peut être adapté à chaque situation, mais il ne faut pas trop dépasser ce chiffre car même si vous ne voyez pas l'usure du matériel à l'œil nu, il peut y avoir une influence sur la qualité du lait (cellules, lipolyse...).

L'influence du contrôle de la machine à traire sur la qualité du lait est bien connue. C'est pourquoi c'est un point obligatoire de la Charte. Celle-ci n'est pas une contrainte supplémentaire mais la formalisation des pratiques des éleveurs. Elle permet de garantir aux consommateurs le savoir-faire des producteurs. Le contrôle de la machine est donc un des piliers de cette charte.

Si vous ne l'avez pas fait depuis plus d'un an, prenez contact avec votre contrôleur au plus vite.

